

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FEVRIER 2024**

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

DATE DE LA CONVOCATION 30-01-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 5 février à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 30-01-2024	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Hervé WIOLAND, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Madame Elisabeth VERLY, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, Monsieur Christian GASQ, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 26 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY
DATE DE LA PUBLICATION 07-02-2024	Absents :

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240208-2024-02-05-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2024
Date de réception préfecture : 10/02/2024

2024-02-05/03 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu la loi d'orientation sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, qui impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants,

Vu Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui apporte des informations quant au contenu, aux modalités de de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques pour l'année 2024,

Considérant le contexte économique actuel,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune et sur les engagements pluriannuels envisagés,
- de prendre connaissance de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune,
- d'évoquer la stratégie financière et fiscale de la collectivité,

Considérant la présentation au Conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

PREND ACTE A L'UNANIMITE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du budget pour l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 10-02-2024

Rendu exécutoire le : 10-02-2024

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 07 Février 2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Grasset

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240208-2024-02-05-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2024
Date de réception préfecture : 10/02/2024



Ville de
BUC

Rapport d'Orientations Budgétaires - Buc

Janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240208-2024-02-05-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2024
Date de réception préfecture : 10/02/2024

Ordre du jour



- ➔ I. Contexte International et National
- ➔ II. Principales Mesures Loi de Finances 2024 et impacts pour Buc
- ➔ III. Orientations Budgétaires 2024 de Buc



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024



PARTIE I

Contexte International et National

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240208-2024-02-05-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2024
Date de réception préfecture : 10/02/2024

I : Contexte International et National



Affaiblissement de la plupart des économies, mais pas d'atterrissage brutal

- Chiffres de croissance de T3 : valident le scénario d'un ralentissement progressif des principales économies
- Indicateurs des climats d'affaires : écartent pour l'instant le scénario d'un atterrissage brutal aux Etats Unis
- Contraste frappant entre la zone Euro et les Etats Unis

L'inflation ralentit de manière plus franche

- Les effets de bases liés à l'accalmie des prix de l'énergie et la plus grande modération des prix des services ont accéléré le recul de l'inflation
- Cependant, même si l'inflation sous-jacente commence à reculer, les hausses de salaires potentiellement attendues début 2024 pourraient freiner le retour rapide vers la cible des banques centrales.

Les Banques centrales s'accommodent des niveaux actuels des taux directeurs

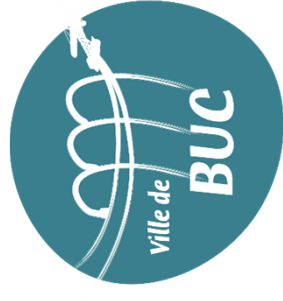
- FED et BCE ont atteint leur niveau terminal très vraisemblablement
- Question de timing de la première baisse des taux est ouverte, même si l'inflation ralentit

Rapport d'orientations Budgétaires 2024



PARTIE II

Les principales mesures de la Loi de Finances ayant un impact pour Buc



II : Les principales mesures de la Loi de Finances ayant un impact pour Buc

➤ Mesures en faveur de la planification écologique

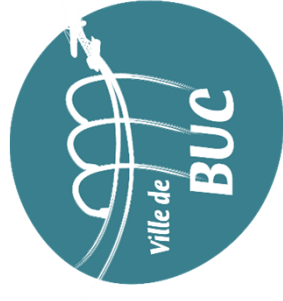
Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la Loi de Finances 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

• la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €

- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €



➤ **Le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard € (les fonds verts seront réclamés sur les 3 opérations de rénovation énergétique)**



II : Les principales mesures de la Loi de Finances ayant un impact pour Buc

➤ Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €**
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €



II : Les principales mesures de la Loi de Finances ayant un impact pour Buc

➤ Aménagement de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

- La loi de finances pour 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.
- La loi de finances pour 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). **Du côté des collectivités** (départements et bloc communal), **la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale**, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La Loi de Finances 2024 impacte les entreprises car la suppression de la CVAE sera plus progressive que prévu : le taux 2024 sera de 0,28 %, puis 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, pour une suppression totale en 2027.

Suppression de la cotisation minimum de CVAE

La CVAE minimale est supprimée par la loi de finances pour 2024. Celle-ci s'élevait à 63 € en 2023. Ainsi, la CVAE n'est pas due lorsque son montant annuel est inférieur ou égal à 63 €.



II : Les principales mesures de la Loi de Finances ayant un impact pour Buc

➤ LA TVA ISSUE DE LA SUPPRESSION DE LA CVAE EN RÉSUMÉ

- La dynamique de TVA liée à la suppression de la CVAE n'a pas été répartie par collectivité en 2023 en fonction de la croissance de la CVAE, mais en fonction du stock de CVAE de l'année .
- En 2024 , la croissance de la TVA ex CVAE sera répartie en fonction du stock de CVAE
- A partir de 2025 , la dynamique de TVA ex CVAE sera répartie pour 1/3 sur les valeurs locatives utilisées pour la CFE et pour 2/3 sur les effectifs salariés.
- VGP devrait perdre 1,2 M€ car le poids de VGP en effectifs salariés est + faible qu'en CVAE
- La répartition du retour incitatif de la TVA ex CVAE est proposée en utilisant les mêmes critères économiques que l'Etat : stock de CVAE (pour 2024), 1/3 base CFE et 2/3 effectifs salariés (en 2025)

II : Les principales mesures de la Loi de Finances ayant un impact pour Buc



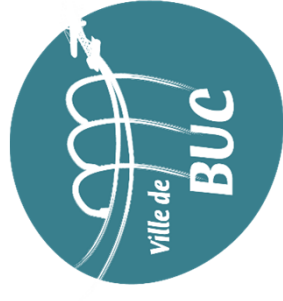
- Simulation de répartition du retour incitatif d'une dynamique de TVA ex CVAE d'1 M€ au prorata de la CVAE 2022 (proposé pour le retour incitatif 2024 et 2025)

	2023 (base croissance CVAE 2022)	2024 (base stock CVAE fin 2022)	2025 (base 1/3 CFE + 2/3 effectifs salariés)
Bailly	0 €	3 567 €	7 457 €
Bièvres	14 737 €	19 976 €	16 085 €
Bois d'Arcy	46 325 €	24 062 €	46 728 €
Bougival	4 823 €	5 772 €	14 257 €
Buc	25 689 €	69 633 €	57 108 €
Châteaufort	16 002 €	4 722 €	13 808 €
Fontenay-le-Fleury	3 075 €	3 527 €	9 632 €
Jouy-en-Josas	0 €	6 851 €	11 600 €
La Celle St-Cloud	0 €	9 857 €	27 503 €
Le Chesnay-Rocquencourt	0 €	44 568 €	108 440 €
Les Loges-en-Josas	37 585 €	20 962 €	9 030 €
Noisy-le-Roi	7 602 €	6 661 €	13 017 €
Rennemoulin	185 €	65 €	171 €
Saint Cyr l'Ecole	23 332 €	13 528 €	25 754 €
Toussus-le-Noble	0 €	1 835 €	4 083 €
Vélizy-Villacoublay	601 833 €	554 624 €	364 900 €
Versailles	202 195 €	184 376 €	243 144 €
Viroflay	16 618 €	25 416 €	27 279 €
TOTAL	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Répartition de la dynamique de TVA au prorata :

2024 (base stock CVAE) : VGP est encore légèrement avantagée / dynamique de la TVA.

2025 (base nouvelle formule) : VGP est désavantagée, surtout les villes comme Vélizy (car le poids de VGP en effectifs salariés est + faible qu'en CVAE)



II : Les principales mesures de la Loi de Finances ayant un impact pour Buc

➤ La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF)

- La LFPF définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter.
- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement **non-contraignant** est instauré au niveau national afin de faire contribuer les collectivités qui le souhaitent à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

	2023	2024	2025	2026
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	4.80%	2%	1.50%	1.30%

- Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devra être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes)

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024



PARTIE III

Orientations Budgétaires 2024 de Buc

III : Les orientations budgétaires de Buc

RESSOURCES

- Les ressources de fonctionnement :

	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 967 961	13 809 433	13 317 024	13 490 833	13 609 651

- **Ressources 2023** sont plus importantes que prévu en raison de :
 - Versement des soldes CAF 2020,2021 et 2022 : + 555 K€/ BP 23
 - Droits de Mutation : +121K€/ BP 23
 - Taxe sur l'électricité : +44 K€/ BP 23
- **Ressources 2024** : baisse due à la fiscalité indirecte (droits de mutation en baisse vs. 2023) cf. slide 17





III : Les orientations budgétaires de Buc

RESSOURCES

- La fiscalité directe : en hausse sous le seul effet de base (de la valorisation locative et non pas d'une hausse de la taxe communale)

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2023	19 100 737	4,45 %	4 091 028	26,57 %	0 %
2024	19 845 666	3,9 %	4 253 724	26,57 %	0 %
2025	20 341 807	2,5 %	4 361 711	26,57 %	0 %
2026	20 707 960	1,8 %	4 441 107	26,57 %	0 %

(*) Depuis 2021, pour compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale (12,5%) de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée à la commune, rajoutée à la taxe communale de 14,07% (stable) : total de 26,57%

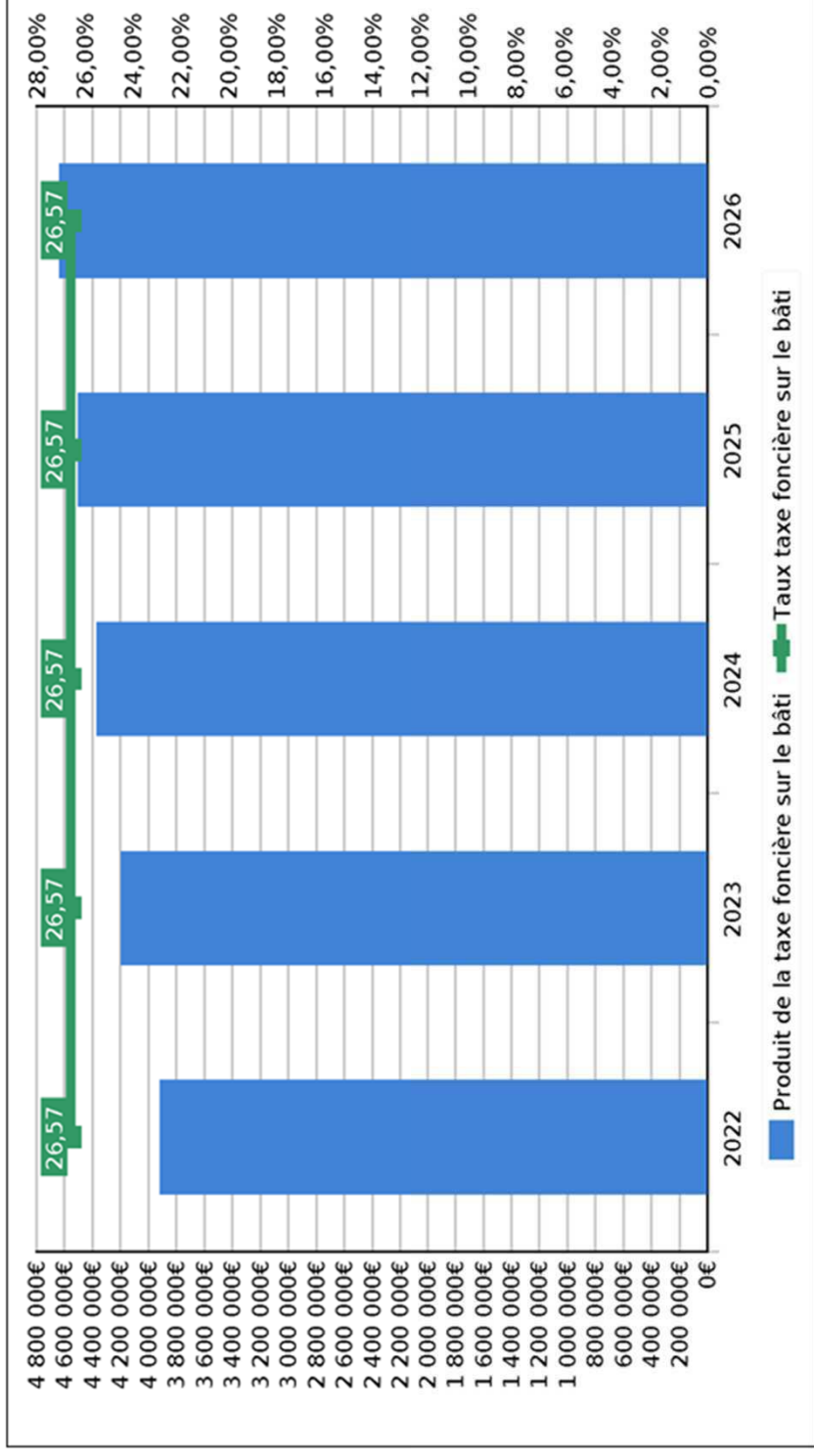
- Evolution des bases sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire 3.9 % estimé en 2024.
- Pas de hausse de taux (taxe communale) à Buc



III : Les orientations budgétaires de Buc

RESSOURCES

- Pas d'augmentation de la fiscalité à Buc : maintenue à 26,57%

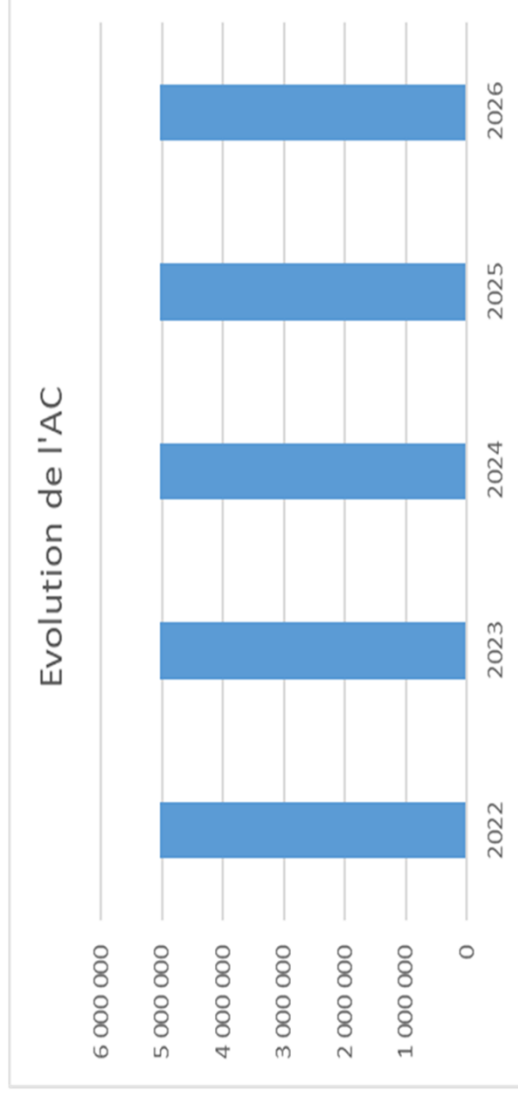


III : Les orientations budgétaires de Buc

RESSOURCES



➤ Attribution de Compensation versée par l'intercommunalité



- Elle restera stable à 5,04 M€ et NE PEUT PAS être remise en question (par VGP) sans accord du conseil municipal de Buc
- Principe de reversement de 60% de la croissance fiscale aux communes est ancien et figure dans une charte signée par tous les maires en 2009

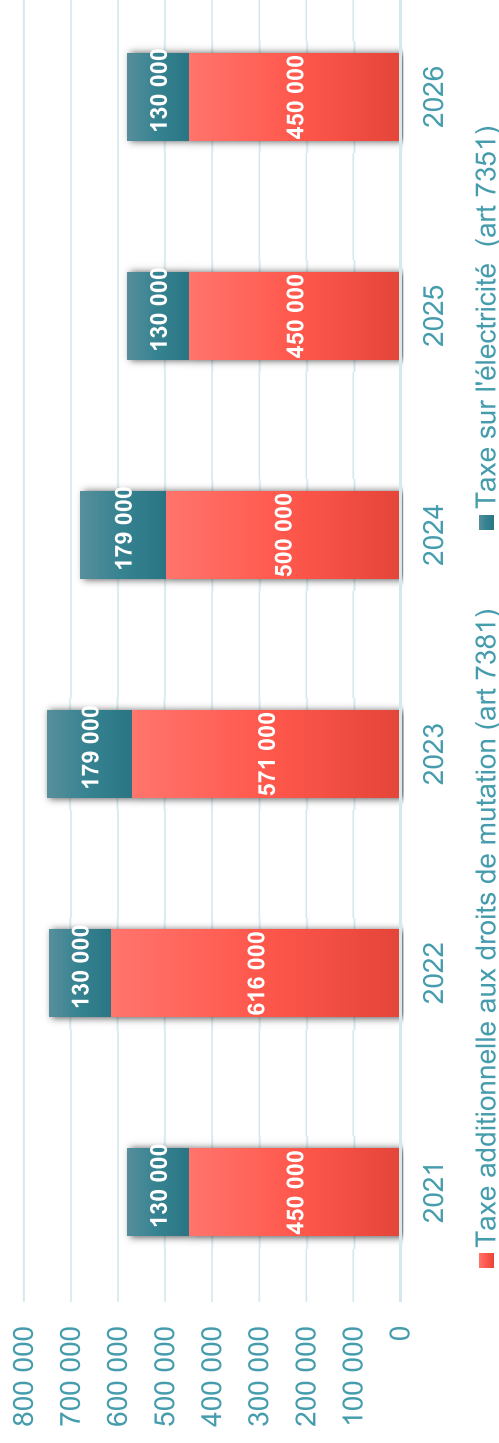


III : Les orientations budgétaires de Buc

RESSOURCES

- **Prévision prudente de l'évolution de la fiscalité indirecte**

Evolution de la fiscalité indirecte

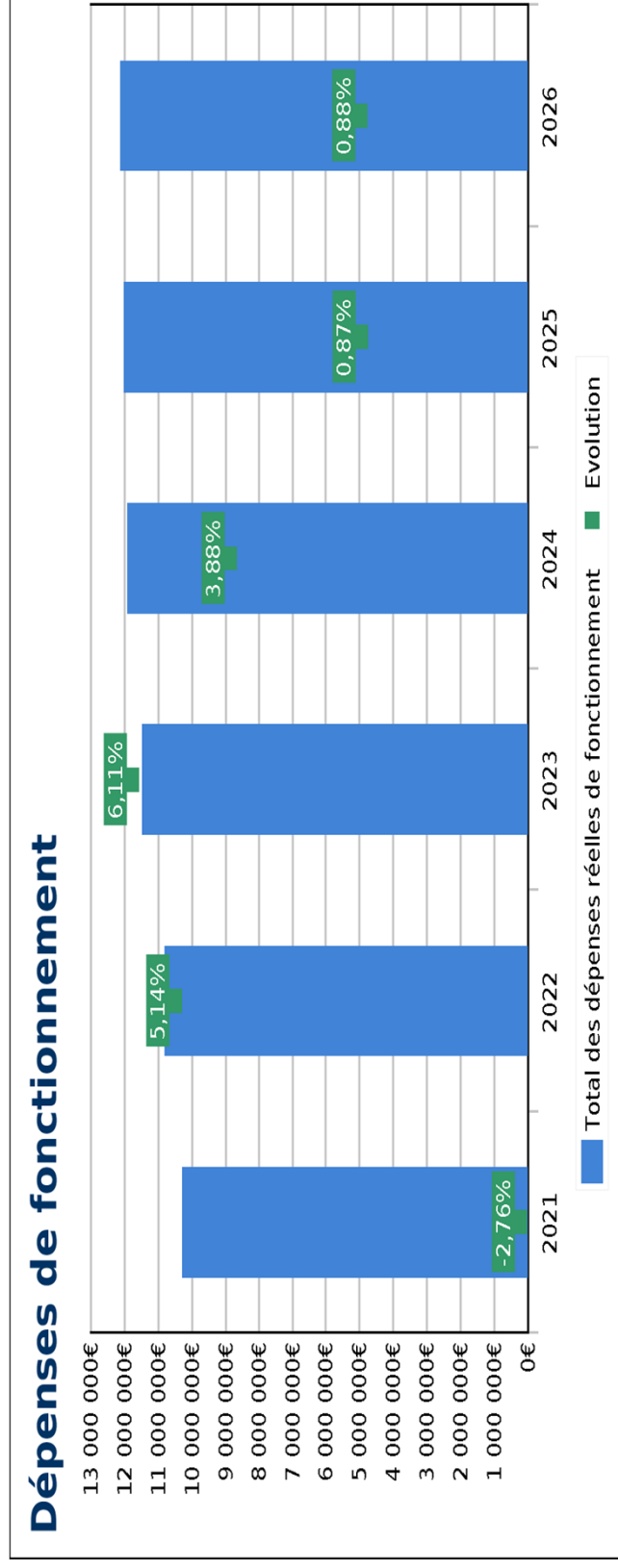


- **Droits de mutation : baisse record à venir sur les Yvelines**
- **Hypothèse prudente pour 2024 -12 % par rapport à 2023**
- **Taxe sur l'électricité : reconduction 2023**

III : Les orientations budgétaires de Buc

CHARGES

- **Charges de fonctionnement:** Obligation d'une gestion rigoureuse, face à une inflation nationale afin de maintenir les marges de manœuvre de la Ville



N.B: les dépenses de fonctionnement avaient baissé sur 2020 et 2021 du fait des confinements successifs.

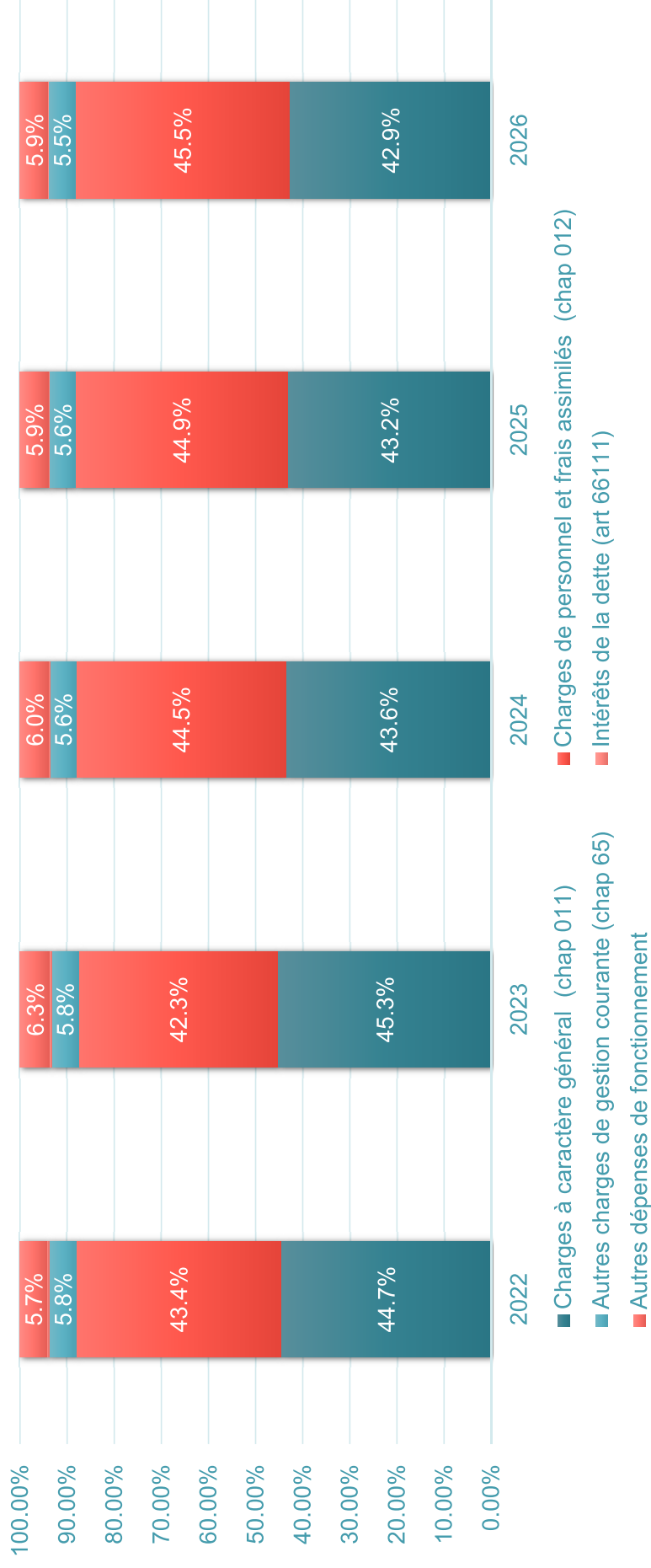
III : Les orientations budgétaires de Buc



CHARGES

➤ Répartition des dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement



III : Les orientations budgétaires de Buc

CHARGES



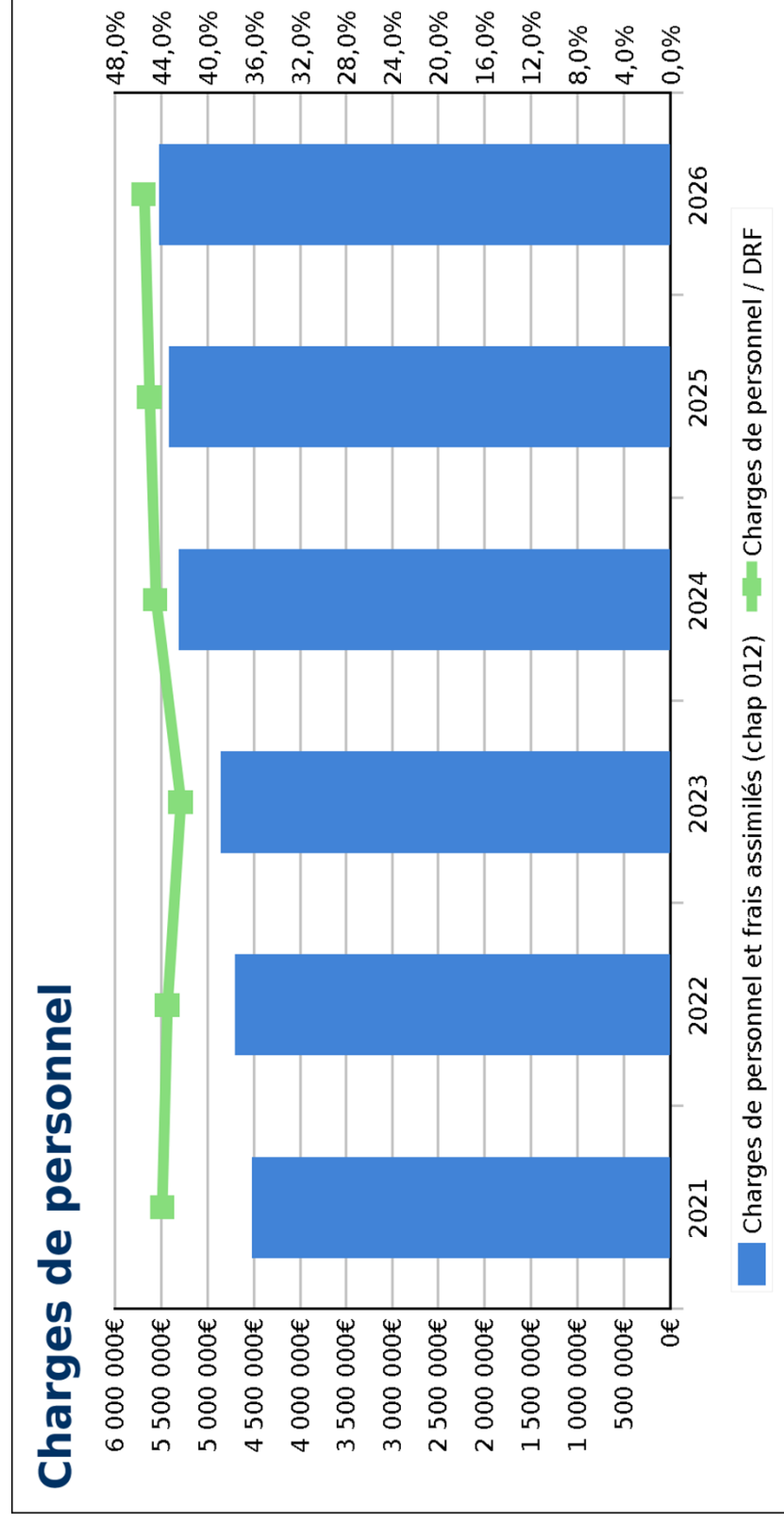
- **Les charges de personnel** : un enjeu majeur pour les années à venir
 - Moyenne nationale du poids de la masse salariale par rapport aux dépenses de fonctionnement (communes entre 5 -10 K hab.) : **58% contre 44% pour Buc en 2024.**
- Nouvelle hausse du point d'indice sur 2024 +5 points
- Hausse significative des dépenses sur 2024, compte tenu de la répercussion en année pleine de :
 - Hausse du point d'indice +3.5 points en 2023
 - Recrutements effectués courant 2023
- Pour chaque année, simulation d'un effet glissement vieillesse technicité de +2,0%
- Ces éléments sont à mettre en relation avec **les services proposés à la population.**
- Vraie volonté de la commune de pourvoir aux postes vacants mais également de satisfaire les besoins et de **répondre à la qualité de service attendue par les Bucois.**

III : Les orientations budgétaires de Buc

CHARGES



➤ Les charges de personnel : un enjeu majeur pour les années à venir

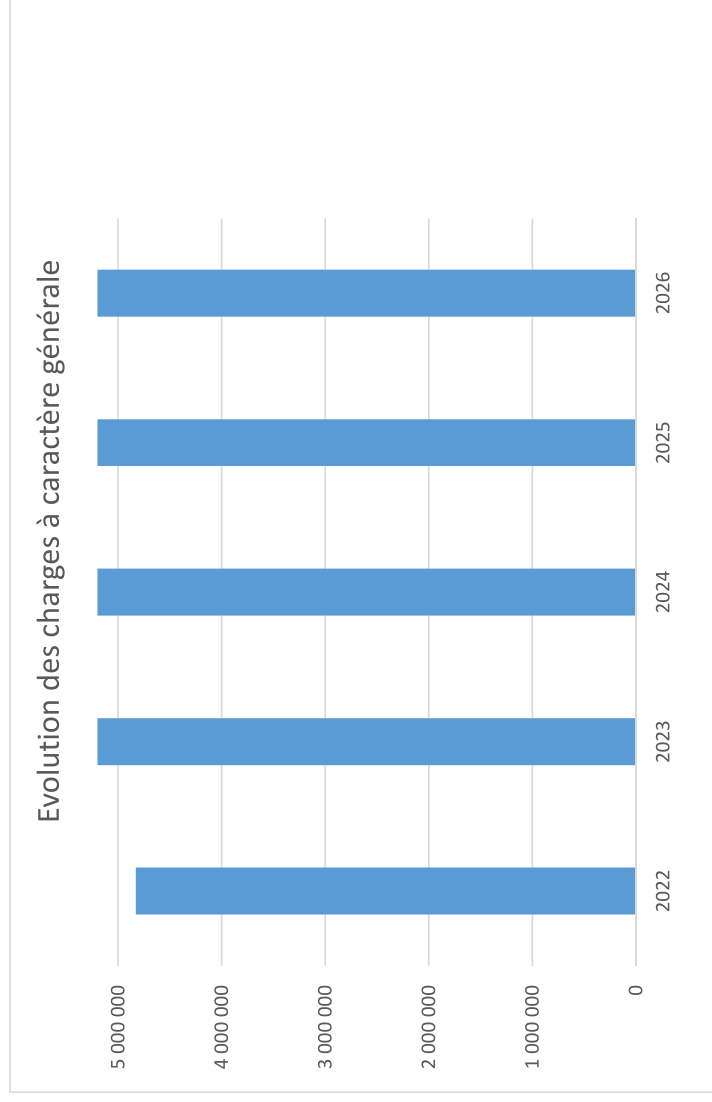


III : Les orientations budgétaires de Buc



CHARGES

➤ Les charges à caractère général



- 2023: + 8.33 % de hausse des charges à caractère générale :

- +442 K€ Energie
- -40 K€ Nettoyage des bâtiments communaux

- Objectif : maintenir ce chapitre à 5,2 M€ jusqu'à la fin de mandat grâce aux économies d'énergie suite à la rénovation énergétique, la ré-internalisation de certains contrats

(*) Pour mémoire nouveaux bâtiments : gymnase Simone Veil (+2460 m²), le multi-accueil PSJ (+725 m²), l'Espace Pyramide (+723 m²), soit +16 % de surfaces supplémentaires communales à chauffer, à éclairer et à entretenir.

III : Les orientations budgétaires de Buc

CHARGES

➤ Les charges à caractère général : plan d'action

- Economies d'énergie (minimum de 40 %) réalisées dans le cadre des travaux de rénovation énergétique :
 - Ecole PSJ
 - Gymnase PSJ
 - Spot
- Perspectives de ré-internalisation :
 - Nettoyage des bâtiments communaux
 - Espaces verts



III : Les orientations budgétaires de Buc

CHARGES

➤ **Autres charges**

- Contingents et participations
 - SDIS pour 317 K€ pour 2024 +7 K €
 - Subvention au CCAS 70 K€
- Subventions aux associations
 - L'enveloppe globale est prévue en stabilité



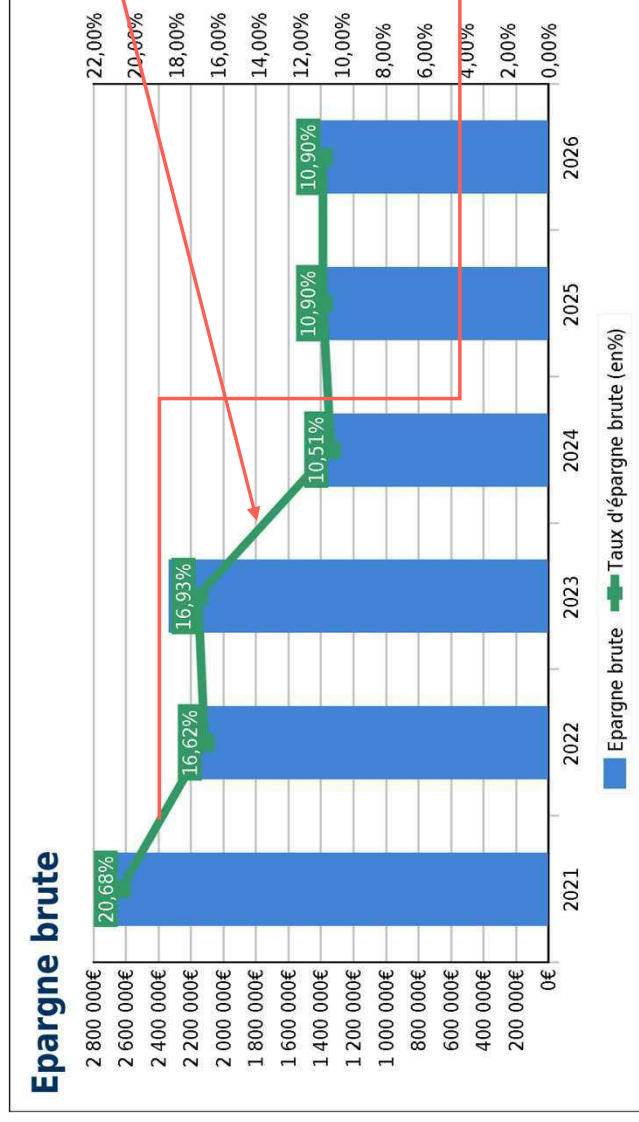
III : Les orientations budgétaires de Buc



EPARGNE

➤ Epargne brute

- Doit être suffisante pour autofinancer une partie des investissements.
- On considère notamment qu'entre 8 et 12 %, une commune a atteint un taux d'épargne satisfaisant.



Malgré une baisse significative sur l'exercice 2024 : conséquence de la hausse des charges liées à l'énergie et aux effectifs, la commune maintient un **autofinancement satisfaisant à plus de 10 %**. *Baisse accentuée par des recettes supplémentaires en 2023 Slide 13

Epargne 2021 +21 % vs. +16% en 2022 :

- Charges à caractère général sont + importantes sur 2022 : +550 K€
 - Reprise de l'activité culturelle suite fermeture +100 K€
 - Electricité +150 K€, SPOT +40 K€, Solidarités +30 K€, Reprise des transports + 50 K€
 - Reprise globale de l'activité de tous les services **ET** répercussion en année pleine des dépenses sur les équipements livrés 2019 et 2020 +170 K€

III : Les orientations budgétaires de Buc

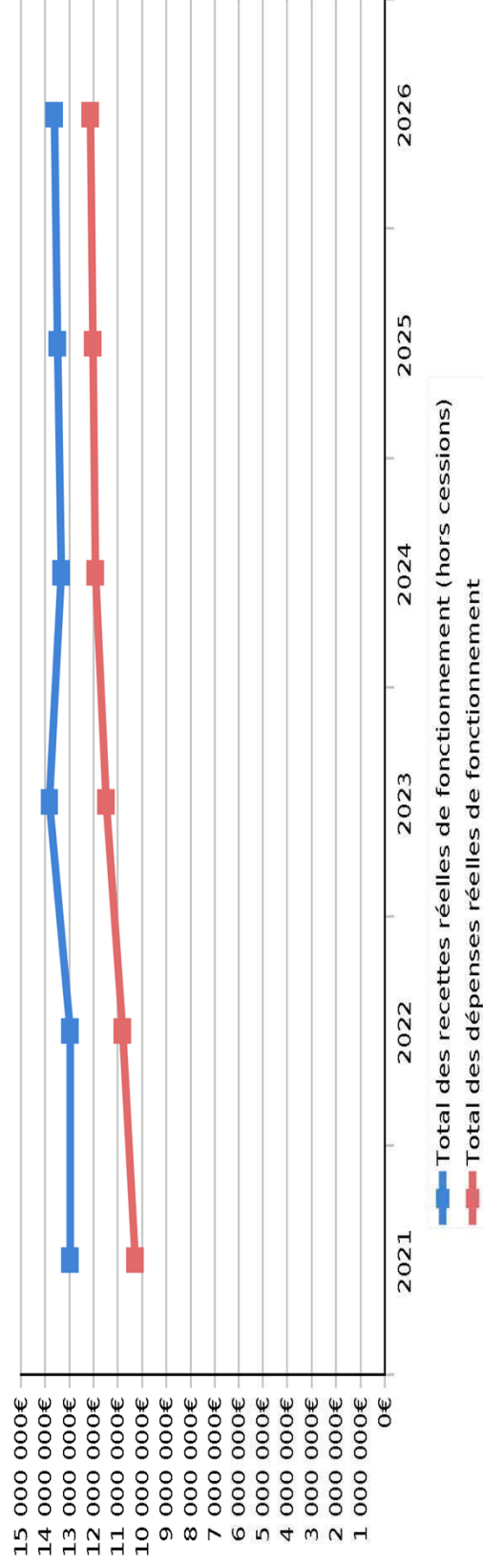
EPARGNE



➤ Effet ciseau maîtrisé

- De nombreuses communes sont confrontées à un effet ciseau de leur section de fonctionnement notamment suite à leur contribution au redressement des finances publiques mais également des suites de la crise énergétique.
- Si on voit apparaître sur 2024 les prémices d'une telle situation, l'objectif clair de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de rétablir la situation.

Effet de ciseau



III : Les orientations budgétaires de Buc



FINANCEMENTS

➤ Les sources de financement de l'investissement : hypothèses principales

- La consommation de l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement
- Contrat d'aménagement régional 1 M€
- Contrat de proximité Département 2023-2028
- Reversement de fiscalité VGP en fonds de concours de 250 K€ à 450 K€.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	2 158 966	1 633 623	1 766 724	890 118	954 245	1 159 058
FCTVA (b)	619 104	217 467	422 895	590 544	1 051 496	768 363
Autres recettes (c)	31 700	41 302	110 000	30 000	30 000	30 000
Produit de cessions (d)	800	480	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 810 570	1 892 872	2 299 619	1 510 662	2 035 741	1 957 421
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	812 667	508 904	0	3 119 593	2 450 000	450 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
Financement total h = (e+f+g)	3 623 237	3 401 776	2 299 619	4 630 255	4 485 741	3 407 421

III : Les orientations budgétaires de Buc

FINANCEMENTS



➤ Les sources de financement de l'investissement :

- Les ressources d'investissement de la commune présentées lui permettent d'envisager sereinement un PPI ambitieux à plus de 15 M€ d'ici la fin de mandat.

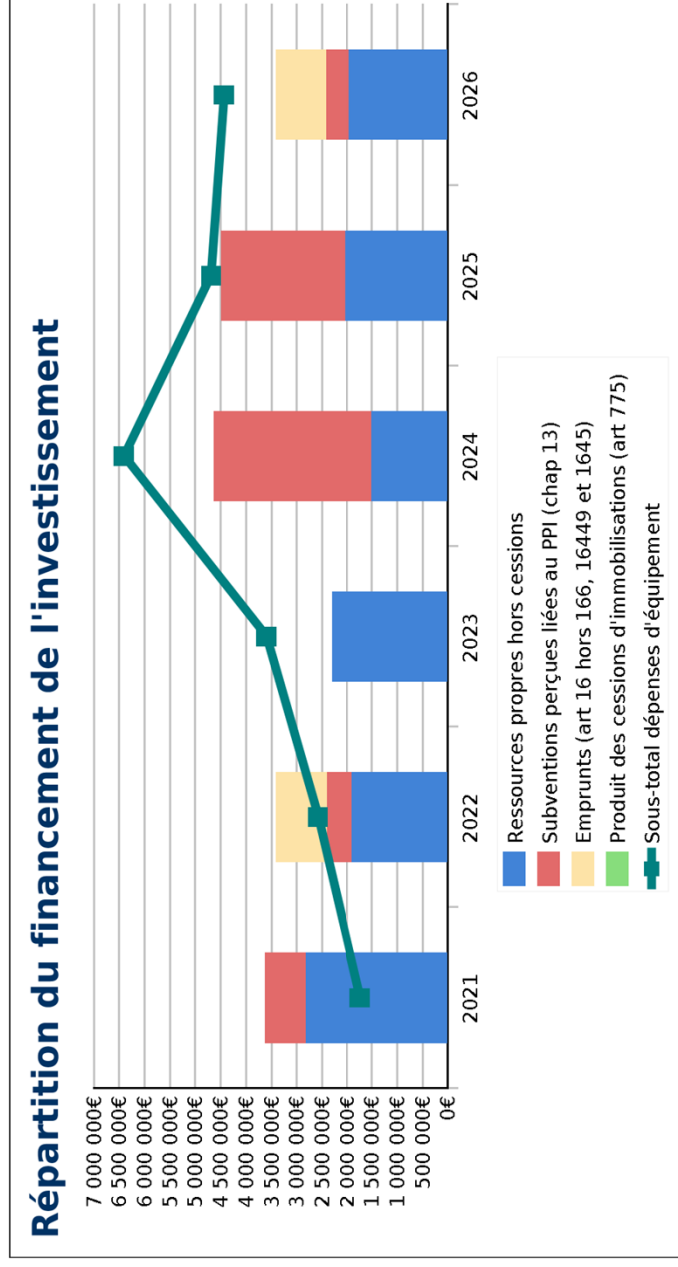
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses 2021	1 732 552	0	0	0	0	0	1 732 552
Dépenses 2022	0	2 577 999	0	0	0	0	2 577 999
Dépenses 2023	0	0	3 600 000	0	0	0	3 600 000
Dépenses 2024	0	0	0	4 000 000	0	0	4 000 000
Dépenses 2025	0	0	0	0	4 684 000	0	4 684 000
Dépenses 2026	0	0	0	0	0	4 430 000	4 430 000
RAR 2023	0	0	0	2 410 000	0	0	2 410 000
Total	1 732 552	2 577 999	3 600 000	6 410 000	4 684 000	4 430 000	23 434 551

III : Les orientations budgétaires de Buc

FINANCEMENTS



➤ Répartition de l'investissement



- Ecart entre dépenses et ressources d'investissement : dans cette prospective, une partie du fonds de roulement est consommé pour atteindre néanmoins fin 2026 près de 1 M€

- Toute recette supplémentaire en fonctionnement permettant d'améliorer l'épargne nette viendrait diminuer le montant de ce recours au fonds de roulement tout comme toute subvention nouvelle

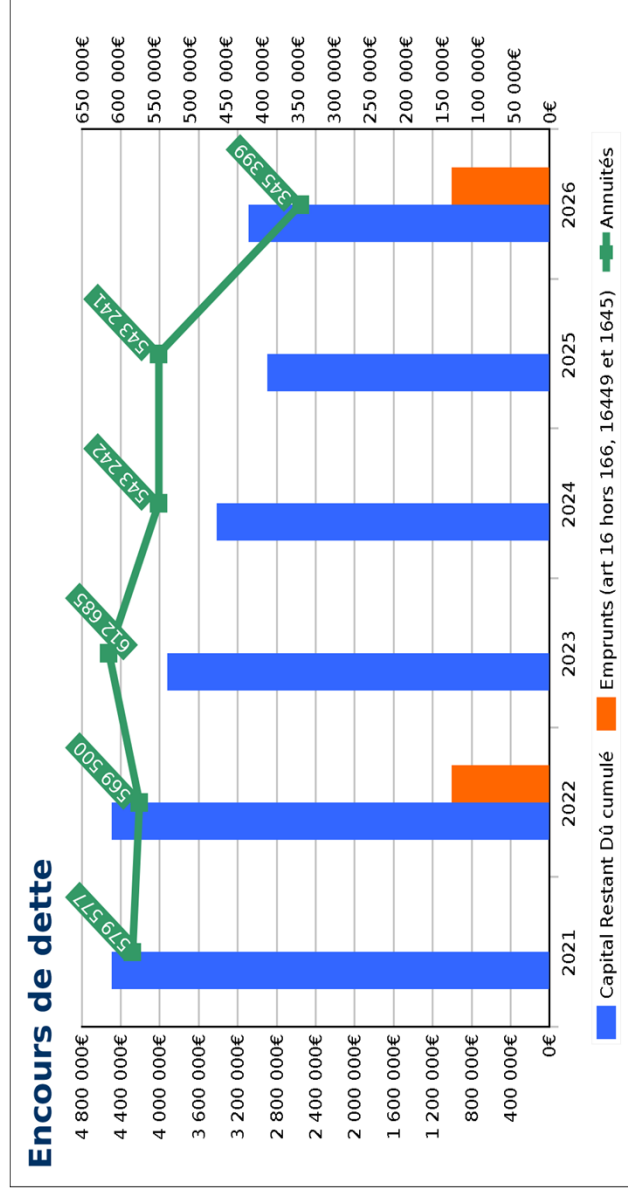
- Cette construction budgétaire ne tient compte que des subventions certaines

III : Les orientations budgétaires de Buc

FINANCEMENTS



➤ Dette et recours à l'emprunt

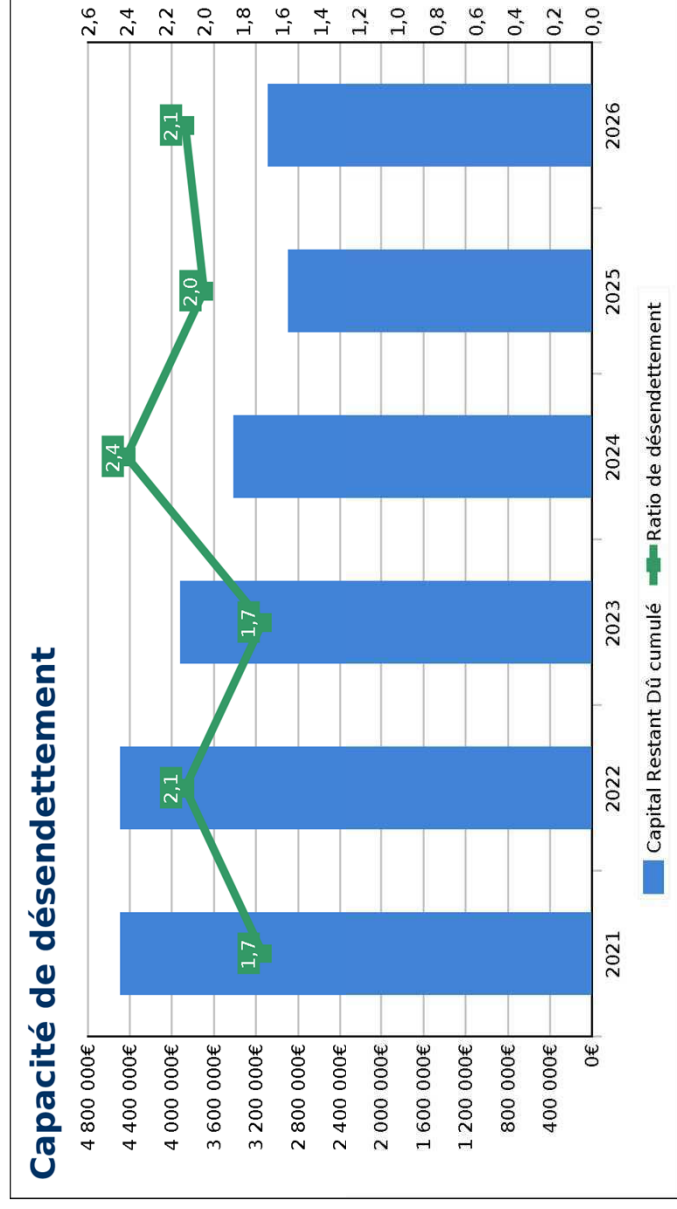


- L'encours de dette est maîtrisé
- La ville se désendette progressivement au fil du mandat
- Un éventuel recours à l'emprunt n'est envisagé dans cette prospective, qu'en 2026, afin de préserver le fond de roulement de la collectivité.
 - Pourra ne pas être contracté en cas de l'évolution des dépenses d'investissement mais également de l'obtention de nouvelles subventions.

III : Les orientations budgétaires de Buc



DÉSENDETTEMENT



- Capacité de désendettement de Buc : 1,7 ans en 2023 suite à la contraction d'un emprunt de 1 M€ fin 2022.
- Avec un emprunt de 1M€ (Consultation datant de 2020 à Taux fixe 0.39%) à l'horizon 2026 : 2.1 ans
- Ceci laisse des perspectives d'emprunt très importantes pour financer les projets d'investissement de la Ville

- La situation financière en terme de capacité de désendettement ne doit pas dépasser la durée moyenne des emprunts, soit 15 ans. L'Etat a renforcé cet objectif dans la LPF 2018-2022 à **12 ans**.



III : Les orientations budgétaires de Buc

➤ Les principaux projets d'investissement (avant AP/CP) :

- ❖ Rénovation thermique : 6,8M€, dont
 - Groupe Scolaire PSJ : 3,2 M€
 - Gymnase PSJ : 2,8 M€
 - Spot : 0,8 M€
- ❖ Voirie et Aménagement Urbain : 2,3 M€ dont
 - Secteur Colin Mamet/LFA : 0,9 M€
 - Cerf Volant : 0,6 M€
 - Ave. Quatemare : 0,5 M€
 - Place Pasteur : 0,3 M€
- ❖ Maison Médicale : 1M€
- ❖ Adaptation climatique (Cours d'écoles/Oasis) : 0,3 M€
- ❖ Accessibilité spécifique : 0,1 M€



Conclusion

A Buc en 2024 : Pas de hausse de la fiscalité,
mais...



Des services à la population
au plus près des besoins des
Bucois

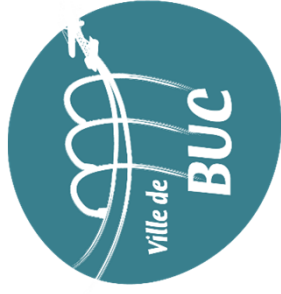


Poursuite d'un programme
d'investissement ambitieux
soutenant la transition
énergétique



Gestion rigoureuse,
prudente, saine et
sincère





Merci de votre attention

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240208-2024-02-05-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2024
Date de réception préfecture : 10/02/2024

Acte à classer

2024-02-05-03

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-10T16-26-24.00 (MI250887353)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240208-2024-02-05-03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rapport d'orientations budgétaires 2024

Date de décision : 08/02/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-02-05-03 Rapport d orientations budgétaires](#) Multicanal : Non
[2024.PDF](#)

Pièces jointes : [FinancesPrésentation ROB - Comm](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
[Finances.310124 v2.PDF](#)

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Date 08/02/24 à 17:24

Date 08/02/24 à 17:24

Date 10/02/24 à 16:26

Date 10/02/24 à 16:26

Par [BORDIER Frederic](#)

Par [BORDIER Frederic](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)



Accusé de réception

Date 10/02/24 à 16:32

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: samedi 10 février 2024 16:33
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-02-05-03

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-02-05-03, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240208-2024-02-05-03-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-02-05-03

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2024

Date de décision : 08/02/2024

Date de transmission : 10/02/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>